

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

POINT 4(a) DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FL 11/39/4-ADD.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Trente-neuvième Session

Québec (Canada), 9 – 13 Mai 2011

**PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (CAC/GL 2-1985)
AU REGARD DE LA LISTE DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS QUI SONT DÉCLARÉS DANS TOUS LES
CAS, DE FAÇON SOIT OBLIGATOIRE SOIT VOLONTAIRE
(À L'ÉTAPE 7)
(CL 2010/40-FL)**

COMMENTAIRES À L'ÉTAPE 6

COMMENTAIRES DE :

COLOMBIE
UNION EUROPÉENNE
THAÏLAND
ICBA

F

COLOMBIA

1. « Déclaration de l'élément nutritif sodium en tant que « sodium/sel » dans le tableau nutritionnel (paragraphe 22 à 32 de l'ALINORM 10/33/22) :

Comme l'élément nutritif à prendre en compte est le sodium et non le sel et comme **l'analyse évalue le sodium et non le sel et exige le recours à des facteurs de conversion** pour déclarer le sodium en tant que sel, nous réitérons notre position qui est que **l'élément nutritif devrait être déclaré en tant que « sodium » dans la liste des éléments nutritifs et que le sel devrait être déclaré en tant que tel dans la liste des ingrédients.**

2. Déclaration obligatoire des acides gras trans (paragraphe 42 à 52 de l'ALINORM 10/33/22)

Compte tenu des articles publiés par l'OMS et de l'Accord Les Amériques libres d'acides gras trans, le sous-comité est d'accord avec l'obligation de déclarer les acides gras trans dans l'étiquetage des aliments.

UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne (UE) est en train de revoir l'étiquetage nutritionnel et l'une des questions à l'étude est quels éléments nutritifs devraient être inclus dans la déclaration des principaux éléments nutritifs. Un des facteurs qui est pris en compte est la quantité d'information qu'un consommateur peut facilement comprendre. Le danger est qu'en présence d'un grand nombre d'éléments d'information, le consommateur se sente soumis à une surdose d'information et y réagisse en ne les lisant pas ou en ne les utilisant pas du tout.

La quantité d'information que les entreprises alimentaires doivent fournir pourrait avoir des répercussions sur le coût de l'étiquetage. Cela pourrait être particulièrement important s'il était proposé que l'étiquetage nutritionnel doive généralement figurer sur les aliments au lieu de n'être exigé que lorsque l'aliment fait l'objet d'une allégation relative à la nutrition ou à la santé.

Liste proposée des éléments nutritionnels à déclaration obligatoire

Dans le cadre de l'examen de sa législation sur l'étiquetage nutritionnel, l'Union européenne se demande si la liste suivante des éléments nutritionnels devrait être celle des éléments essentiels de la déclaration nutritionnelle : valeur énergétique, quantité de lipides, saturés, glucides, sucres, protéines et sel.

Déclaration du sodium/sel

Dans le cadre de l'examen en cours de la législation sur l'étiquetage nutritionnel de l'Union européenne, l'inclusion du « sel » (soit, sodium exprimé en tant que sel) dans la déclaration nutritionnelle de base est l'une des questions à l'étude. Comme nous l'avons déjà dit, l'Union européenne est favorable à l'utilisation du terme « sel » (teneur en sodium multipliée par 2,5) pour désigner le sodium dans la déclaration nutritionnelle. L'UE estime que s'il n'est pas possible d'atteindre un consensus sur la forme de la déclaration, les directives devraient autoriser les pays membres à décider de la base de la déclaration en prenant en compte les circonstances locales. L'UE pense qu'il est important que la terminologie employée dans l'étiquetage nutritionnel soit cohérente avec les messages de santé publique du pays ou de la région concerné.

Acides gras trans

L'UE ne s'oppose pas à l'inclusion dans le paragraphe 3.2.1.4 d'une note de bas de page portant sur la déclaration des acides gras trans.

THAÏLAND

La Thaïlande est d'avis que le sel devrait être déclaré dans la liste des ingrédients. En revanche, la déclaration du sodium devrait figurer dans la liste des éléments nutritifs parce que la déclaration de la teneur totale en sodium dans l'étiquetage nutritionnel est plus significative pour le consommateur. D'un point de vue nutritionnel, la quantité de sodium consommée influe sur la tension sanguine. De plus, l'apport total en sodium de toutes les sources y compris le sel ajouté devrait être pris en compte lorsque la limite de la consommation quotidienne de sodium est déterminée. D'ailleurs, les sels ne se présentent pas que sous la seule forme du chlorure de sodium (NaCl), mais sous

d'autres formes comme le chlorure de potassium (KCl) qui n'a pas d'effet sur la santé du consommateur. Cela pourra embrouiller le consommateur si et la quantité de sodium et la quantité de sel sont déclarées sur l'étiquette nutritionnelle d'un aliment parce qu'il arrive que le chlorure de sodium soit remplacé par une autre forme de sel et qu'alors la quantité de sodium et la quantité de sel ne sont pas corrélées.

Nous proposons donc de supprimer les crochets autour de « sodium » et de supprimer « sel ».

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

L'International Council of Beverages Associations (ICBA) est une organisation non gouvernementale qui représente les intérêts de l'industrie mondiale des boissons non alcoolisées. Ses membres sont présents dans plus de 200 pays et produisent, distribuent et vendent un éventail de boissons non alcoolisées comme des boissons gazeuses et non gazeuses, des boissons à base de fruits, des eaux embouteillées et des cafés et thés prêts à boire. L'ICBA se réjouit de présenter les commentaires suivants en réponse à la Lettre circulaire 2010/40-FL.

Position

L'ICBA est favorable aux dispositions énoncées dans la CL 2010/40-FL, particulièrement celles portant sur la déclaration de la valeur énergétique, de la quantité de protéines, des glucides assimilables, des lipides totaux, des sucres totaux et de tout élément nutritif faisant l'objet d'une allégation sur l'étiquette. Les décisions d'exiger la déclaration d'éléments nutritifs en plus de ceux mentionnés précédemment devraient être laissées aux autorités nationales. Le sodium devrait être déclaré dans l'étiquetage nutritionnel tout en conservant la distinction appropriée entre l'élément nutritif (sodium) et l'ingrédient (sel).

La liste précédente reflète une importante prise en compte par le comité relativement à la disponibilité de données compositionnelles et analytiques, à l'adaptation et à la fiabilité des méthodes d'analyse et à l'infrastructure existante tant au sein du gouvernement que de l'industrie pour bien gérer l'étiquetage nutritionnel.

L'ICBA est favorable à la mise en place d'initiatives de sensibilisation des consommateurs au niveau national pour leur communiquer l'importance d'avoir une alimentation équilibrée, variée et modérée qui répond aux besoins nutritionnels dans les limites de l'énergie quotidienne requise. De telles initiatives devraient cibler expressément l'importance d'équilibrer les calories consommées et les calories dépensées. Du point de vue du ICBA, des mesures de sensibilisation des consommateurs peuvent beaucoup plus efficacement aboutir à des changements alimentaires positifs que des mesures d'étiquetage nutritionnel trop complexes.

Commentaires particuliers sur l'étiquetage des sucres

Aux fins d'étiquetage nutritionnel, l'ICBA n'est pas favorable à la distinction entre les sucres qui sont ajoutés aux aliments et aux boissons et ceux qui y sont naturellement présents. Nous estimons qu'il est important de faire valoir ce point de nouveau alors que la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas progresse vers l'adoption. Nos raisons sont les suivantes :

1. La mise à jour scientifique FAO/OMS sur les glucides dans la nutrition humaine¹ affirme qu'il n'y a pas de raison scientifique convaincante pour distinguer les sucres « libres des « autres » sucres.
2. L'OMS a offert un avis additionnel au CCFL dans une communication consignée dans le rapport de la 37^e session² :

« L'OMS reconnaît que la déclaration des sucres totaux est le seul moyen pratique d'étiquetage de la teneur en sucre d'un aliment, puisque la distinction analytique entre sucres ajoutés et sucres intrinsèques est impossible,

¹ Mise à jour scientifique mixte FAO/OMS sur les glucides dans la nutrition humaine. European Journal of Clinical Nutrition, 61: S 1. Décembre 2007.

² ALINORM 09/32/22

et a indiqué que l'OMS n'était pas opposée à l'inclusion des sucres totaux comme des sucres ajoutés si le Comité en décidait ainsi mais qu'elle n'était pas certaine que cela présentait un avantage. Mais s'il s'agissait de choisir entre les sucres totaux ou les sucres ajoutés, elle opterait pour les premiers. »

3. Il n'existe pas de données scientifiques prouvant que l'organisme humain fait une distinction physiologique entre les sucres qui sont ajoutés aux aliments et ceux qui y sont naturellement présents. Tous les sucres sont métabolisés exactement de la même façon par l'organisme et fournissent 4 kcal/g (17 kJ/g) qu'ils soient naturellement présents dans un aliment ou une boisson ou y soient ajoutés.
4. Les sucres qui sont ajoutés aux produits alimentaires ne peuvent être facilement distingués des sucres qui y sont naturellement présents. Cela rendrait l'application de la déclaration des sucres ajoutés difficile, voire impossible.
5. Il est essentiel que la quantité totale d'énergie fournie par un produit alimentaire (qu'elle provienne des sucres naturellement présents ou des sucres ajoutés, d'autres glucides, des protéines ou des lipides) soit connue des consommateurs pour qu'ils puissent choisir des aliments qui répondent à leurs besoins en éléments nutritifs tout en respectant l'apport énergétique quotidien requis.
6. La mention des sucres ajoutés sur l'étiquette ne donnerait pas au consommateur, pour de nombreux produits alimentaires, une idée exacte de l'apport total en sucre d'un produit alimentaire. Certains aliments, comme les fruits, se composent principalement de sucres (soit, fructose) par nature.

Résumé

Pour résumer, l'ICBA est favorable aux dispositions d'étiquetage exposées dans la CL 2010/40-FL, en particulier la déclaration des sucres totaux par opposition aux sucres ajoutés. Concernant le sodium/sel, l'ICBA est favorable à la déclaration de l'élément nutritif sodium, ce qui est indiqué pour l'étiquetage nutritionnel. Il faudrait encourager la prise de mesures de sensibilisation au niveau national pour faire en sorte que le consommateur puisse utiliser et comprendre l'étiquetage nutritionnel afin de planifier une alimentation raisonnable et équilibrée qui répond à ses besoins en éléments nutritifs et énergie.